



RETRAITÉ-E-S

Les retraités sont et restent des citoyens à part entière !

Après avoir voulu confiner les personnes âgées plus longtemps que les actifs sur le seul critère de l'âge, le gouvernement a fini par « rétropédaler » devant le tollé suscité par sa préconisation étayée par aucun élément scientifique.

Personne n'a été dupe, une nouvelle fois cet empressement du gouvernement, pour la santé des anciens n'avait d'autre objectif que de faire oublier la pénurie de masques, de tests et de matériel de protection ainsi que son incapacité criminelle à gérer correctement cette pandémie.

Dans les EHPAD, les résidents restent confinés en chambre jusqu'au 30 septembre. Outre l'assouplissement des visites des familles, en plus des personnels débordés par cette nouvelle organisation du travail, des moyens supplémentaires (animateurs sociaux, kiné...) sont urgents pour que les résidents ne perdent pas le contact social et relationnel, ni leur autonomie de la marche.

Tous les sujets ne vieillissent pas de la même façon il existe des vieillissements robustes d'autres fragiles, consigner 18 Millions de retraités en raison du seul critère de l'âge aurait pu économiser un temps supplémentaire ces précieux masques et tests manquants toujours aujourd'hui, malgré toutes les annonces gouvernementales répétées à l'envi !! C'était oublier que même en tant de crise sanitaire, les retraités valides...ou fragilisés, sont et restent des citoyens à part entière !

Ils ne manqueront pas dès la sortie du confinement de rappeler à leurs élu-es et au Gouvernement que la situation désastreuse de notre système de santé aujourd'hui, est le résultat des politiques d'austérité qui se sont succédées depuis des années ...et que certains continuent d'approuver aujourd'hui !

Et attendant les retraité-es UFR Finances restent confinés, mais mobilisés et appellent tous leurs collègues à signer la pétition UCR CGT sur le site web [en cliquant ici](#).



DÉCONFINEMENT : LES RETRAITÉS, DES CITOYENS À PART ENTIÈRE

Le gouvernement, après avoir tenté d'imposer aux retraités et personnes âgées l'obligation de rester confinés au-delà du 11 mai, parle désormais de recommandation. C'est pour leur bien nous-dit-on. Non, c'est parce que le gouvernement de la 6e puissance du monde est incapable d'assurer la protection de leur déconfinement ! Si la non-discrimination était confirmée fin avril la question des protections à mettre à disposition resterait posée.

L'État doit garantir à tous la liberté de se déplacer

L'Etat a le devoir de faire respecter les libertés et de créer les conditions de leur exercice. Fait inquiétant, le Conseil d'État dans une ordonnance du 15 avril a rejeté la demande de plusieurs syndicats, dont la CGT, visant à ordonner au gouvernement de prendre davantage de mesures concernant le dépistage systématique et régulier du personnel et des résidents dans les EHPAD, promis par le ministre de la Santé.

Autre fait tout aussi inquiétant, le ministre des Affaires Etrangères a confirmé que les masques commandés le 10 avril ne seront livrés qu'à la fin du mois de juin...Comment le gouvernement compte t-il assurer dans de bonnes conditions le déconfinement à partir du 10 mai ?

Le pays a les moyens d'assurer notre liberté de circulation

Les retraités et les personnes âgées représentent la grande majorité des 18 millions de citoyens qui verraienr leur sortie du confinement renvoyée à leur responsabilité. Si « la main invisible du marché » s'avère incapable de le faire, c'est au gouvernement de mettre en place les conditions du déconfinement, qui sont les meilleurs remèdes contre la propagation du virus :

- « Généralisation des masques à toute la population.
- « Dépistage pour tous, non pas seulement pour ceux qui présentent des symptômes, mais surtout pour ceux qui n'en présentent pas et qui peuvent être porteurs du virus, sans le savoir,
- « Réquisition de logements et bureaux vides pour héberger, isoler et soigner celles et ceux qui sont contaminés.
- « Campagne de vaccination dès la sortie du vaccin.

Nous exigeons que partout soient mises en place ces dispositions dans l'attente d'un vaccin ou d'un traitement efficace.

L'UCR CGT, le mercredi 23 avril 2020